

# Inscriptions écoles publiques

Quand et comment inscrire votre enfant ?

**Coronavirus - Covid 19 | Pour limiter la propagation du Coronavirus, certains services municipaux sont suspendus. Seules restent assurées les missions indispensables .**

***Pour toute question sur le fonctionnement des services municipaux à la Maison de la Famille merci d'appeler le 02 40 15 10 50***

## Quand ?

- › À l'entrée en maternelle (deux ans révolus)
- › Dans l'hypothèse d'un changement d'établissement scolaire

**Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans une école publique de Guérande doivent :**

- › Procéder à l'inscription en prenant rendez-vous à la Maison de la Famille. Il est nécessaire de se munir des documents suivants :
  - Livret de famille,
  - Carnet de santé de l'enfant,
  - Justificatif de domicile,
  - Autorisation de dérogation établie par le Maire de votre commune (pour les enfants domiciliés dans une autre commune),
  - Certificat de radiation de l'école fréquentée antérieurement (en cas de changement d'établissement scolaire).
  - Jugement de divorce ou de séparation le cas échéant.

## Comment s'inscrire ?

Contact : Maison de la Famille 22, faubourg Saint-Michel 44 350 Guérande 02 40 15 10 50 [accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr](mailto:accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr)

**Prendre un rendez-vous en ligne.**



**HÔTEL DE VILLE**

7 place du marché au Bois  
44350 Guérande

**HORAIRES :**

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

[Personnaliser](#)